



**RECU EN PREFECTURE**

Le 21 juillet 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200715-D00610710-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 15 juillet 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 08 juillet 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 24 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Julie BOUCON, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :** Mme Sylvie WANLIN

**Absents :** M. Jean-Marc FAIVRE

**Procurations de vote :** M. Jean-Marc FAIVRE donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT, M. Eric ALAUZET donne pouvoir à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 25)

**OBJET :** 07. Majoration des indemnités de fonction des élus

Délibération n° 2020/006107

## Majoration des indemnités de fonction des élus

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

### I. Le cadre législatif et réglementaire

Par délibération précédente, l'assemblée a fixé les indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal.

L'article L. 2123-22 du CGCT prévoit que peuvent voter des majorations d'indemnités de fonction par rapport à celles votées par le Conseil Municipal dans les limites prévues par l'article L. 2123-23, par le I de l'article L. 2123-24 et par les I et III de l'article L. 2123-24-1, les Conseils Municipaux des communes répondant à certains critères.

Ainsi, les élus des communes chefs-lieux de département peuvent bénéficier d'une majoration de 25 % de ces indemnités.

Une majoration est également prévue pour les communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine. Elle peut être votée dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population des communes visées aux articles L. 2123-24 et R. 2123-23 du CGCT (soit 72,5 %). Ainsi l'indemnité maximale des adjoints s'établirait à un montant de 72,5 % de l'IB terminal de la fonction publique au lieu de 66 % de ce même indice.

Enfin une majoration de 40 % peut être allouée au Maire sur décision du Conseil Municipal dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.

L'application de majorations aux indemnités de fonction fait l'objet d'un vote distinct. Après avoir voté, dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction, le Conseil Municipal se prononce dans un second temps sur les majorations des indemnités, sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe. Ces deux décisions peuvent intervenir au cours de la même séance.

### II. Majoration des indemnités de fonction des élus municipaux de Besançon

Il est proposé de faire application de la possibilité de majoration prévue pour les communes chefs-lieux de département, en retenant une majoration de 24 % de l'ensemble des indemnités fixées par délibération précédente.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les indemnités majorées :

- indemnité majorée du Maire : 117,71 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- indemnité majorée des Adjoints : 48,48 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- indemnité majorée des Conseillers Municipaux : 7,44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- indemnité spécifique complémentaire majorée des Conseillers Municipaux Délégués : 9,92 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, cumulable avec l'indemnité des conseillers municipaux, soit un total de 17,36 %.

L'entrée en vigueur de ces indemnités majorées de fonction correspondra :

- pour le Maire : à la date de son élection (3 juillet 2020)
- pour les Adjoints : à la date d'entrée en vigueur des arrêtés de délégation de fonction

- pour les Conseillers Municipaux Délégués :
  - pour la période du 3 juillet (date d'installation du Conseil municipal) à la date d'entrée en vigueur des arrêtés de délégation de fonction, ils bénéficieront de l'indemnité de Conseiller Municipal sans délégation
  - à compter de l'entrée en vigueur de leur arrêté de délégation, ils bénéficieront en plus de l'indemnité spécifique complémentaire.
- pour les Conseillers Municipaux sans délégation : à la date d'installation du Conseil Municipal (3 juillet 2020).

Conformément à la réglementation, un tableau récapitulatif des indemnités majorées est joint à la délibération.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (11 élus ne prennent pas part au vote), le Conseil Municipal fixe comme suit les indemnités majorées :**

- **indemnité majorée du Maire : 117,71 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- **indemnité majorée des Adjoints : 48,48 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- **indemnité des Conseillers Municipaux : 7,44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- **indemnité spécifique complémentaire des Conseillers Municipaux Délégués : 9,92 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, cumulable avec l'indemnité des Conseillers Municipaux, soit un total de 17,36 %.**

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11

**Tableau récapitulatif des indemnités majorées de fonction**

Fonction	Nom Prénom	Taux de base	Majoration	Taux après majoration	Montant majoré en € (arrondi)
Maire	VIGNOT Anne	94,93 %	24 %	117,71 %	4578,21
1 <sup>er</sup> Adjoint(e)	GHEZALI Abdel	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
2 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	CHASSAGNE Aline	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
3 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	SPICHER Gilles	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
4 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	AEBISCHER Elise	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
5 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	POULIN Anthony	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
6 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	MICHEL Carine	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
7 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	BERTAGNOLI Kévin	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
8 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	CAULET Claudine	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
9 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	CYPRIANI Benoît	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
10 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	WANLIN Sylvie	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
11 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	POUJET Yannick	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
12 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	BRAUCHLI Fabienne	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
13 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	ALEM Hasni	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
14 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	CHAUVET Annaïck	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
15 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	HUGUET Damien	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
16 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	GHARET Sadia	39,10 %	24 %	48,48 %	1885,58
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BODIN Nicolas	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	LIME Christophe	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BENEDETTO Anne	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BILLEREY Pascale	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	GAGLIOLO Lorine	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	ETEVENARD Marie	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SOURISSEAU Nathan	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	LAROPPE Aurélien	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BAEHR Frédérique	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BOUSSO François	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	ZEHAFF Marie	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	TERZO André	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	HALLER Valérie	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CREMER Philippe	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	DEVESA Cyril	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SORLIN Juliette	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	ROUX Jean-Hugues	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	COUDRY Sébastien	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	LAFARGE Jean-Emmanuel	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CHETTOUH Julie	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MICHEL Marie-Thérèse	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	PRESSE Françoise	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	GRIMAITRE Olivier	14 %	24 %	17,36 %	675,20
Conseiller(e) municipal(e)	FAGAUT Ludovic	6 %	24 %	7,44 %	289,37
Conseiller(e) municipal(e)	VARET Claude	6 %	24 %	7,44 %	289,37
Conseiller(e) municipal(e)	BAILLY Guillaume	6 %	24 %	7,44 %	289,37
Conseiller(e) municipal(e)	MULOT Laurence	6 %	24 %	7,44 %	289,37
Conseiller(e) municipal(e)	FAIVRE Jean-Marc	6 %	24 %	7,44 %	289,37
Conseiller(e) municipal(e)	LEMERCIER Myriam	6 %	24 %	7,44 %	289,37
Conseiller(e) municipal(e)	HENRY Pierre-Charles	6 %	24 %	7,44 %	289,37
Conseiller(e) municipal(e)	LAMBERT Marie	6 %	24 %	7,44 %	289,37
Conseiller(e) municipal(e)	LOUHKIAR Jamal-Eddine	6 %	24 %	7,44 %	289,37
Conseiller(e) municipal(e)	BOUCON Julie	6 %	24 %	7,44 %	289,37
Conseiller(e) municipal(e)	PETAMENT Thierry	6 %	24 %	7,44 %	289,37
Conseiller(e) municipal(e)	ALAUZET Eric	6 %	24 %	7,44 %	289,37
Conseiller(e) municipal(e)	ROCHDI Karima	6 %	24 %	7,44 %	289,37
Conseiller(e) municipal(e)	CROIZIER Laurent	6 %	24 %	7,44 %	289,37
Conseiller(e) municipal(e)	BOUVET Nathalie	6 %	24 %	7,44 %	289,37

*Valeur IB terminal de la fonction publique au 01/01/2020 : 3 889,40 € / mois*